



Appel à candidature

Artiste associé pour la programmation

Les petites histoires des Vosges du Nord

2022

Marché à procédure adaptée
Articles L.2123-1, R2123-1 et suivants du code de la commande publique

Maître d'ouvrage
SYCOPARC – Parc naturel régional des Vosges du Nord
Maison du Parc / Le château - Place du Château
67290 LA PETITE-PIERRE
Tél. 03 88 01 49 59

Echéance de remise de l'offre : 25/01/22 à 10h

Projet financé par:



Appel à candidature Artiste associé 2022

1. INTENTION DU PROJET

Le territoire du PNRVN compte une quarantaine d'équipements de découverte du patrimoine avec structure d'accueil (EDSA). Chacun d'eux est géré localement de manière autonome avec des moyens très hétérogènes d'un site à l'autre reposant sur des équipes bénévoles et salariées.

Le SYCOPARC a mis en œuvre une quinzaine d'éditions [d'Amuse musées](#) à l'attention des familles et à partir de 2015 des actions en faveur de l'accessibilité pour tous notamment à travers la programmation [Eveil des Sens](#).

2020 et 2021 ont été des années de transition, permettant une réflexion collective pour redéfinir ensemble les contours d'une programmation en réseau adaptée aux contextes, attentes et moyens des sites et du SYCOPARC.

2022, sera entre transition et début d'une évolution. La démarche va s'orienter vers le développement d'une offre de médiation pour "raconter le territoire des Vosges du nord", la programmation intégrera également une offre à l'attention des publics empêchés au sens large.

« Les petites histoires des Vosges du Nord » est une action culturelle de valorisation du patrimoine du Parc naturel régional des Vosges du Nord par des interventions artistiques tournées autour du **récit**.

Cette programmation à destination du « tout public » doit se dérouler dans les sites et musées participants, situés sur le territoire élargi du Parc naturel régional des Vosges du Nord (10 équipements/an sélectionnés via un appel à candidatures lancé par le Parc).

Cette opération, a comme but de devenir un rendez-vous culturel de qualité, en milieu rural et d'offrir aux habitants ou aux visiteurs de passage l'occasion de découvrir ou redécouvrir les musées et sites historiques de façon originale à travers les contes, les récits, et leurs déclinaisons possibles via des spectacles petites formes, des ateliers de pratiques artistiques, des balades théâtralisées...

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord est maître d'ouvrage de ce projet dont il assure la coordination, via son Service des Publics, entre autre la chargée de mission médiation culturelle. Il souhaite associer un artiste / une compagnie pour l'accompagner dans cette aventure. Imaginé comme un échange bénéfique entre un artiste et l'ingénierie culturelle du Parc, ce partenariat permet le montage de la programmation saisonnière.

Ce présent cahier des charges comporte :

- une présentation générale du contexte, Parc naturel régional des Vosges du Nord, réseau existant - un descriptif de l'opération
- les missions de l'artiste/compagnie associé.e
- les modalités techniques et financières et un formulaire de candidature

Projet financé par:



Appel à candidature Artiste associé 2022

2. CONTEXTE

2.1. Présentation Parc naturel régional des Vosges du Nord, [PNRVN](#)

Le Parc couvre 113 communes bas-rhinoises et mosellanes. Ce territoire a le label PNR depuis 1994. Le Syndicat de Coopération pour Parc naturel régional des Vosges du Nord, est le syndicat mixte, chargé de la mise en œuvre de la charte du Parc, document qui oriente les démarches et axes d'intervention des acteurs du territoire dans l'objectif du maintien du label, de la préservation, de la valorisation de l'environnement naturel, patrimonial, culturel et du cadre de vie de ses habitants.

C'est un territoire qui s'illustre par la richesse de son patrimoine naturel comme culturel, matériel comme immatériel. En écho aux objectifs « Utiliser la médiation culturelle pour renforcer les liens » et « Instaurer un débat permanent » -, fixés dans la charte de territoire entrée en vigueur en 2014, ses actions permettent de développer la participation de tous les habitants à la vie culturelle du territoire, en lien avec le patrimoine.

L'enjeu est de maintenir la vitalité des musées et sites patrimoniaux, leur appropriation et leur valorisation auprès des habitants et des touristes.

2.2. Service des Publics, mission médiation culturelle

La mission médiation culturelle du SYCOPARC anime depuis sa création **un réseau composé principalement de sites, musées et d'acteurs culturels volontaires** qui contribuent collectivement à transmettre aux visiteurs, habitants ou personnes de passage, l'histoire du territoire des Vosges du Nord. Ce réseau regroupe une quarantaine d'Equipements de Découverte du patrimoine avec Structure d'Accueil (EDSA).

Noyau dur de ce réseau, en complément du Service des Publics, la Conservation mutualisée du Parc apporte un appui scientifique à la gestion des collections et au développement de 10 musées dont 8 ont l'appellation « Musées de France ». Ces équipements muséographiques, exemplaires pour le territoire, font l'objet d'un travail prioritaire (la mission de médiation culturelle dédie une partie de son temps à un volet « service des publics »).

Les 10 musées adhérents au dispositif de la [Conservation mutualisée](#) sont :

- [Musée du Pays de Hanau à Bouxwiller](#)
- [Musée Français du Pétrole à Merkwiller-Pechelbronn](#)
- [Musée de l'image populaire du Val de Moder - Pfaffenhoffen](#)
- [Musée historique et industriel - musée du Fer à Reichshoffen](#)
- [Musée Westercamp à Wissembourg](#)
- [Musée du Verre du site verrier de Meisenthal](#)
- [Maison de l'archéologie des Vosges du Nord à Niederbronn-les-Bains](#)
- [Musée historique, militaire et Erckmann-Chatrian à Phalsbourg](#)
- [Musée régional de l'Alsace Bossue à Sarre-Union](#)
- [Musée de la bataille du 6 août 1870 à Woerth](#)

Projet financé par:



Appel à candidature Artiste associé 2022

La mission médiation culturelle permet la **mise en place d'actions culturelles** qui vise à susciter du lien et des partenariats entre les sites, à entretenir **un réseau d'acteurs**. Elle promeut la montée en compétence en proposant des formations aux bénévoles et salariés en charge de la médiation. Elle œuvre également pour **faciliter l'accessibilité des publics éloignés de la culture** et de lutter contre les inégalités dans les pratiques culturelles en milieu rural. Elle apporte de manière ponctuelle ses conseils pour les projets de médiation développés (création de supports de médiation, projets culturels, formation) par les partenaires.

3. DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit d'initier en 2022, une démarche pluriannuelle pour inciter à découvrir le territoire à travers les mots, le récit. Le média du conte a été retenu car :

- Son format s'adapte même aux plus petits sites,
- Il est déclinable en visite ambulatoire, ateliers créatifs, apéro contes, etc,
- Il permet de prendre en compte les contraintes d'accessibilité,
- Il se décline pour différents publics (petite enfance, enfant, adulte...),
- Il semble facile de se l'approprier grâce à des formations par les personnes en charge de la médiation dans les sites (montée en compétence visant une autonomie).

L'idée de ce dispositif pluriannuel autour du récit est également de créer à long terme une offre de médiation pour les sites et de favoriser une montée en compétences des acteurs locaux: salariés et bénévoles. Plusieurs moyens ont été imaginés pour cela:

- Formation des médiateurs salariés et bénévoles en plusieurs cycles aux contes : écriture, représentation, jeu
- Création progressive des récits et histoires pour les musées adaptés en fonction des spécificités du patrimoine du musée-site
- Déclinaison des contes en atelier créatif : écriture, mise en scène, illustration, décor du conte, lumière, textile, théâtre
- Cible de publics divers: petite enfance, enfant, adolescents, adultes etc.

Les objectifs majeurs de cette opération :

- Qualifier une médiation ancrée dans le territoire valorisant son patrimoine
- Développer la notion de réseau
- Développer l'offre de médiation dans les musées
- Fidéliser un public sur le territoire

Aussi, la programmation "Les petites histoires des Vosges du Nord " concernera 10 à 15 sites du territoire entre juillet et octobre 2022 .

Les événements auront lieu les dimanches après midi.

Projet financé par:



Appel à candidature Artiste associé 2022

4. MISSIONS DE L'ARTISTE ASSOCIE

4.1. Les attendus

Nous attendons de l'artiste qu'il soit force de proposition et élabore la programmation culturelle de l'année 2022. A ce titre, il lui revient de proposer la couleur, la tonalité de cette programmation : son "fil rouge".

L'artiste associé travaillera en étroite concertation avec la personne chargée de mission médiation culturelle mais aussi les partenaires du réseau, médiateurs salariés ou bénévoles désignés par les sites pour être nos interlocuteurs dans le cadre de cette démarche.

Ainsi, pour élaborer conjointement la programmation culturelle, l'artiste associé sera chargé de :

- Proposer des événements et animations culturelles sur une dizaine de sites volontaires pour participer à l'opération;
- Assurer les animations sur 3 sites-musées volontaires pour participer à la démarche ;
- Mettre en lien le Parc avec les autres artistes intervenants ;
- Proposer le contenu et le déroulé de 2 jours de formation à l'attention du réseau, en tenant compte du programme des 3 journées déjà mises en place début 2022 de manière à proposer une formation complémentaire (pour 10 personnes, formation à mettre en œuvre dans les Vosges du Nord, fin 2022)
- Proposer les textes et visuels de présentation de chaque événement pour leur intégration à la communication du projet, l'artiste associé sera force de proposition pour les contenus de celle-ci et donnera son avis sur leur restitution graphique dans les supports de communication.
- Participer aux réunions d'échange avec le réseau dédié au montage de la programmation (au moins 1 réunion spécifique par site voire au moins 2 pour les sites où l'artiste associé se produira ; 3 réunions avec l'ensemble des sites participants)
- Participer au lancement de la saison, et fournir les textes pour la communication presse.

Les animations proposées en relation avec le conte, le récit que ce soit par l'artiste associé ou les artistes intervenants devront nécessairement tenir compte des aspirations locales, de l'identité du site-musée, de son discours, de l'histoire qu'il cherche à transmettre. Elles doivent faire sens par rapport aux discours portés par le lieu d'accueil (variable en fonction des collections). Elles tiendront également compte des contraintes locales (jauge, logistique, surface des espaces, etc.).

Elles seront proposées en concertation avec les acteurs locaux et soumises à leur validation. Chaque musée-site devra avoir le choix au minimum entre 2 alternatives : présentation sur dossier (référence artiste, descriptif animation et devis).

Projet financé par:



Appel à candidature Artiste associé 2022

Le budget de l'accompagnement assuré par l'artiste associé est contraint. Aussi l'enveloppe dédiée à cette mission est plafonnée à 10 000 € TTC avec un minimum de 10 représentations proposées sur la saison dont les animations de 3 sites assurés par lui.

Il est attendu qu'au moins 3 ou 4 des événements puissent s'adresser à **des publics empêchés**. Ils seront indiqués dans les supports de communication par le picto référent adapté.

S'il est offert la possibilité à l'artiste associé d'intervenir sur 3 sites sélectionnés pour participer à l'opération, il devra par ailleurs faire intervenir au moins 4 autres artistes sur les 7 événements qui compléteront la programmation selon les modalités exprimées plus haut.

L'objectif de cette programmation est de faire rêver à travers le récit et la parole, il faut que les acteurs du projet et publics arrivent à se projeter dans les propositions.

Au delà des 10 événements à proposer par l'artiste associé, la personne en charge de la mission culture-médiation collectera les propositions émanant des musées et sites qui sont en adéquation avec la programmation ciblée, propositions sur lesquelles ils peuvent être autonomes (financièrement, gestion intervenants). Ces 5 dates événementielles complémentaires, seront soumises à la validation de l'équipe culturelle du Parc et pourront intégrer et bénéficier de la communication globale.

4.2. Calendrier – Echéance

Durée : Mission d'accompagnement entre février 2022 et octobre 2022

Une première réunion de travail avec le porteur de projet sera organisée en février 2022.

L'objectif est d'anticiper les prises de contacts sur la première période, organiser les aspects logistiques, etc. pour faciliter le démarrage opérationnel de la saison.

- Mars– Avril 2022 : prise de contact avec les sites intéressés, rencontre sur place des sites partenaires, démarchage d'au moins 3 ou 4 autres artistes invités + présentation des propositions au Parc et aux responsables des sites partenaires (2 alternatives par site présentées sur dossier et devis)
- Avril 2022 : choix de l'événement par le site; mise en relation artistes / sites pour imprégnation des lieux et ajustement de la prestation au lieu, coordination et suivi de réalisation supports communication ; mise en place de la programmation
- Mai - Juin 2022 : travail sur le support communication avec les partenaires, coordination et appui
- Juillet 2022 : lancement saison (point presse en présence de l'artiste associé)
- Juillet – Octobre 2023 : saison « Les Petites Histoires des Vosges du Nord »

Projet financé par:



Appel à candidature Artiste associé 2022

4.3. Livrables attendus

Les livrables attendus sont les suivants :

- 1 proposition de principe “fil rouge” de saison proposée au groupe technique pour lancer l’appel à candidature des sites.
- 1 programmation cohérente, en lien avec les 10 sites partenaires (et les 5 autres lieux qui se rajouteraient)
- Représentations assurées par l’artiste associé lors des 3 événements proposés sur 3 sites différents
- Programme et prestation de formation pour 2 jours de formations
- Textes et visuels de présentation de chaque événement pour leur intégration à la communication
- Texte pour communiqué de presse pour le lancement de la saison
- Présence au lancement de saison
- Bilan artistique

5. Les partenaires

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord : assure la maîtrise d’ouvrage, la coordination du projet et de sa communication, l’organisation des réunions du comité pilotage, la mise en relation avec les sites et acteurs locaux.

Les partenaires impliqués pour la mise en œuvre du projet :

- Les Equipements Découverte du patrimoine avec une Structure d’Accueil (EDSA) volontaires
- Les partenaires institutionnels qui cofinancent le projet et participent à son orientation au sein du comité de pilotage (DRAC, Région Grand Est, Communauté Européenne d’Alsace) et en relaie la communication
- Les autres acteurs culturels du territoire qui peuvent potentiellement être mobilisés (centres culturels, médiathèques,), mais aussi les structures médico-sociales du nord bas-rhin pour les volets des publics empêchés et l’association Tot ou t’art.
- Les offices de tourisme du territoire
- Les communes ou communautés de communes sur lesquels sont implantés les EDSA participants

Projet financé par:



Appel à candidature Artiste associé 2022

6. DOSSIER DE CONSULTATION

Présentation du dossier

Dans le cadre de leur **candidature**, les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- une lettre de candidature et, en cas de groupement, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants complétées, datées et signées (imprimé DC1 ou tout document, éventuellement établi sur papier libre) ;
- la déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) entièrement complétée, datée et signée comportant :
 - identification du candidat (nom, adresse, numéro d'enregistrement),
 - montant du chiffre d'affaires global de l'entreprise réalisé sur les 3 dernières années,
- les attestations d'assurance responsabilité civile et responsabilité professionnelle en cours de validité ;

Indemnité de l'artiste associé a été pré-chiffrée : 10 000 € TTC. Les offres attendues doivent prendre en compte ce cadre budgétaire. L'enveloppe inclut les honoraires artistiques (immersion, conception, médiation, production), les frais déplacement, les frais de production (matériaux, fournitures ...).

A noter que cette indemnité n'inclut pas les prestations pour les 7 autres lieux bénéficiant de l'intervention d'un artiste.

Dans le cadre de leur offre, les candidats devront fournir le dossier suivant :

- Une note d'intention et méthodologique présentant sous une forme libre (dessin, texte, ...), l'approche artistique incluant la dimension coopérative du projet (3 pages maximum).
- CV et références de l'artiste (et personnes associées le cas échéant)
- Portfolio (7 pages max)
- Un calendrier prévisionnel
- Un devis détaillé par phase, intégrant l'ensemble des coûts et postes de dépenses (honoraires, couts de production, frais de déplacement-per diem, avec les couts HT et TTC le cas échéant, si soumis à TVA)
- Le tableau en annexe renseigné
- Un acte d'engagement (formulaire ATTR11).

Le candidat devra attester de compétences et de références dans le domaine artistique d'une part, mais également d'une sensibilité aux questions environnementales et patrimoniales. Le candidat est libre de s'associer avec une ou plusieurs personnes pour enrichir sa proposition, à condition que leurs interventions soient prévues dans le budget confié.

Projet financé par:



Appel à candidature Artiste associé 2022

En cas de groupement conjoint, l'acheteur se réserve la possibilité d'exiger la requalification du groupement conjoint en groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Remise de la candidature

L'acheteur acceptera la transmission des documents par voie papier.

Les offres pourront être présentées sous pli cacheté, avec la mention suivante : « **Marché – Artiste Associé** » **Les petites histoires des Vosges du Nord** » - **Ne pas ouvrir** »

Les plis pourront être envoyés :

- par courrier, à l'adresse suivante :

Parc naturel régional des Vosges du Nord
Candidature « Petites histoires des VN »
A l'attention de Irina JURAVLE
Château - Place du château
67290 LA PETITE PIERRE

- par mail, au format PDF de moins de 5 Mo à l'adresse : i.juravle@parc-vosges-nord.fr

- ou déposés contre récépissé : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, à la même adresse, avant **le mardi 25/01/ 2022 à 10h00, délai de rigueur.**

Les dossiers qui seraient transmis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date indiquée ne seront pas retenus et seront éliminés d'office de la procédure.

Date limite de réception des candidatures

La date limite de réception des candidatures est fixée au **25/01/ 2022 à 10h00.**

Validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée au présent cahier des charges.

Exécution des prestations

La mission devra être achevée au plus tard le 30 octobre 2022.

Analyse et jugement des candidatures et des offres

L'analyse des offres, proprement dite, sera effectuée dans les conditions prévues par le code de la commande publique. Elle sera réalisée en fonction des critères pondérés exposés ci-dessous :

- Adéquation de la proposition artistique avec les enjeux et objectifs de la démarche (appréciée notamment au regard de la note d'intention et méthodologique): 50 %

Projet financé par:



Appel à candidature Artiste associé 2022

- Adéquation des compétences, des moyens mobilisés et de la cohérence du budget avec les enjeux et objectifs de la mission : 30 %
- Prix de l'offre : 20 %

6. CESSION DES DROITS

Le candidat cède au maître d'ouvrage, le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord, à ses partenaires, à titre gratuit et non exclusif, pour la durée légale de protection de l'œuvre et pour tous pays, le droit :

- de reproduire les œuvres et les créations faites pendant la période sur tous supports (journal, affiche, insertions presse, DVD, réseaux sociaux...) strictement destinés à la promotion de ses institutions
- d'imprimer, publier, reproduire et vendre un ouvrage comportant la reproduction des œuvres dans le cadre de leurs activités quel que soit la forme d'édition (papier, numérique...)

Chaque reproduction devra être accompagnée des mentions suivantes : nom et prénom de l'artiste titre de l'œuvre et date de réalisation crédit photographique.

Le candidat garantit au Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord, et à ses partenaires, la disposition libre et entière des droits cédés contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque.

Il autorise notamment, le SYCOPARC et ses partenaires à prendre des photographies ou films, des événements et ainsi à fixer, enregistrer et diffuser voix et images à des fins de promotion et de communication sur tout type de support et par tous moyens (connus ou inconnus à ce jour), pour le monde entier.

Tout projet présenté, exposé, diffusé par le SYCOPARC mentionnera obligatoirement le nom du ou des auteurs et de leurs équipes.

7. SELECTION DU CANDIDAT

Profil recherché

- Un artiste associé (ou une équipe artistique) ayant un fort intérêt pour les pratiques collaboratives et/ou performatives.
- Démontrant une démarche artistique tournée vers les questions de territoires et de transmission, de participation;
- Ayant une production artistique ;
- Démontrant une capacité à interagir avec les partenaires locaux (associatifs, culturels, éducatifs, sociaux) et à s'impliquer dans une mission d'action culturelle ;

Projet financé par:



Appel à candidature Artiste associé 2022

Il est noté que :

- Outre la maîtrise du français, celle de l'allemand constitue un plus
- L'artiste doit être autonome dans ses déplacements (titulaire du permis de conduire et doté d'un véhicule propre).

Critères de sélections

Les candidats sont libres de s'associer avec une ou plusieurs personnes pour enrichir leur proposition, à condition que leurs interventions soient prévues dans le budget confié. En cas de groupement conjoint, l'acheteur se réserve la possibilité d'exiger la requalification du groupement conjoint en groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Le champ de la création est libre (spectacle vivant, graphisme, illustration, design, arts plastiques, ...), ouvert à la pluridisciplinarité, au partage et travail en réseau.

Le candidat est encouragé à mobiliser la population locale (habitants, groupes d'habitants, élus, écoliers, collégiens, périscolaires, associations...) et à mettre en place, en adéquation avec les objectifs de projet respectif des 10 sites patrimoniaux.

Une proposition de projet qui favorise cette rencontre au moyen d'un travail personnel qui donnera lieu à restitution et à des ateliers participatifs (ateliers de médiation, ateliers de pratique artistique, etc.) est demandée.

Une présélection des candidatures sera présentée au comité de pilotage du projet qui associera des représentants du Parc naturel régional des Vosges du Nord, des Communes et Communautés de Communes, des associations précitées, de la Communauté Européenne du Bas-Rhin, de la Région Grand Est et de la DRAC qui financent le projet, et de personnalités qualifiées de la création contemporaine.

Seront appréciés pour sélectionner l'artiste associé :

- Ses références antérieures sur ce type d'opération
- Sa connaissance des réalités du territoire, du fonctionnement des petits musées en milieu rural ruraux et des pratiques de leurs publics
- Sa compréhension de la mission demandée (une note d'intention de 2 pages)

Renseignements

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront s'adresser aux services suivants :

Renseignements administratifs :

Monsieur François GOETZMANN
Directeur adjoint du Parc des Vosges du Nord
f.goetzmann@parc-vosges-nord.fr
Tél : 03.88.01.49.61 // 06 28 10 32 65

Projet financé par:



Appel à candidature Artiste associé 2022

Renseignements techniques :

Madame Irina Juravle

Chargée de mission Culture-Service des publics

Courriel : i.juravle@parc-vosges-nord.fr

Tél : 03 88 01 49 59

07 48 85 18 86

Projet financé par:



Appel à candidature Artiste associé 2022

ANNEXES : Forfait de remuneration

FORFAIT DE REMUNERATION - DPGF					
	Unités	Prix unitaire HT	Quantités estimatives*	Prix HT	Prix TTC
Conception programmation 2022	Nombre de spectacles		10	- €	- €
Animations artiste associé	Nombre d'animations		3	- €	- €
Formation	Forfait 2 jours		1	- €	- €
Coordination / suivi du projet	Forfait		1	- €	- €
Réunions en présentiel	Forfait		Environ 20	- €	- €
Déplacements sur site	Forfait		1	- €	- €
Texte et visuels communication	Forfait		1	- €	- €
*				- €	- €
TOTAL				- €	- €

* le découpage des prestations est transmis à titre informatif et peut être modifié si le candidat estime que l'ajout d'éléments s'avère nécessaire pour répondre au cahier des charges

Projet financé par:



Appel à candidature Artiste associé 2022